Nations Unies

S/PV.7726



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7726e séance

Mercredi 29 juin 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1er mars au 20 mai 2016 (S/2016/520)

16-20002 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1er mars au 20 mai 2016 (S/2016/520)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/578, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/520, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1er mars au 20 mai 2016

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2294 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères condoléances de la Nouvelle-Zélande au peuple et au Gouvernement turcs à la suite des attaques commises à l'aéroport d'Istanbul.

La Force des Nations des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) joue un rôle essentiel en tant que force de stabilisation dans une région extrêmement troublée. Nous appuyons fermement la mission et souhaitons la voir redevenir pleinement opérationnelle dans les plus brefs délais. C'est pourquoi nous sommes favorables à un retour progressif dans la zone de séparation, mais nous devons garder à l'esprit les circonstances qui ont mené à son retrait.

La détérioration des conditions de sécurité a provoqué une crise durable, qui a conduit au retrait des contingents de plusieurs pays qui fournissent de longue date des soldats à la mission, et a culminé avec l'enlèvement, en octobre 2014, de 45 soldats de la paix fidjiens par des groupes extrémistes armés. Ces incidents ont été extrêmement préjudiciables à la FNUOD et, plus généralement, aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le personnel des Nations Unies a été placé dans des situations de risque inacceptables, avec des plans de sortie rapide inadéquats. Les incidents survenus dans le Golan ont mis en évidence des lacunes inquiétantes dans les processus de l'ONU en matière d'évaluation des risques et de coopération avec les pays fournisseurs de contingents. Nous devons veiller à modifier notre façon d'opérer afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir.

Les conditions de sécurité dans la zone de séparation restent dangereuses et instables. Il s'agit d'une zone de guerre dans laquelle les groupes extrémistes armés continuent de poser une menace réelle et constante, et le fait est que le personnel de la FNUOD continuera très probablement d'être pris pour cible. Dans le cadre du processus menant à l'adoption de la résolution 2294 (2016) aujourd'hui et alors que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) élabore ses plans pour un retour progressif de la FNUOD, la Nouvelle-Zélande a soutenu fermement qu'il devait être clair que tout retour ne devait avoir lieu qu'à la condition qu'il puisse se faire de manière sûre et efficace. Le retour doit reposer sur une évaluation solide de la situation en matière de sécurité, laquelle doit faire l'objet d'une surveillance continue, et le DOMP doit en informer régulièrement le Conseil. Le personnel de la FNUOD doit également disposer de la technologie et du matériel nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat en toute sécurité.

Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué, il est essentiel que les parties à l'Accord sur le dégagement jouent le rôle qui leur revient pour assurer le retour de la FNUOD, notamment en facilitant la mise en place de procédures temporaires de passage sûr et

en permettant à la mission d'utiliser la technologie et le matériel nécessaires à sa sécurité.

Au début du mois de mai, la Nouvelle-Zélande a organisé une réunion à l'intention des pays fournisseurs de contingents, du Secrétariat et des membres du Conseil dans le cadre de son initiative de consultations triangulaires. Par ailleurs, en prévision de l'adoption de la résolution aujourd'hui, nous avons eu des contacts bilatéraux avec plusieurs pays fournisseurs de contingents parmi les plus touchés. Les pays qui fournissent des contingents ont partagé nos préoccupations quant à la capacité du personnel de la FNUOD d'opérer en toute sécurité dans la zone de séparation. Ils ont souligné que les contingents de la FNUOD devaient avoir le matériel dont ils ont besoin pour faire leur travail.

La Nouvelle-Zélande a proposé un certain nombre de modifications au projet de texte. Nous nous félicitons que certaines d'entre elles ont été adoptées, bien qu'elles ne reflètent pas toutes nos préoccupations ni celles émanant de certains pays fournisseurs de contingents. Cette situation est due en grande partie au fait que nous n'avons eu que peu de temps pour examiner le texte de la résolution. Compte tenu de la gravité des problèmes en jeu, en particulier en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies, il est inacceptable que l'on ne dispose que d'une journée de travail pour mener des consultations.

Nous continuerons de collaborer avec les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents dans les mois à venir, en particulier avant l'examen trimestriel en septembre et le prochain renouvellement du mandat de la FNUOD en décembre. Nous encourageons également le DOMP et ceux qui se prévalent du droit d'être rédacteur pour cette question à rester en contact étroit avec les pays fournisseurs de contingents dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans, afin de veiller à conserver la pleine confiance et l'appui total de ces pays. Nous osons croire que pour le prochain renouvellement du mandat, les membres du Conseil auront davantage de temps pour examiner les graves questions en jeu.

La séance est levée à 10 h 15.